

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 21/11/2022

Etaient présents: Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Laurent ROBIN, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Carl HOLGADO-ROTAMERO, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2022-61 - DM 3 - BUDGET COMMUNE - VERSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT A GRAND CHATELLERAULT.

La communauté d'agglomération du Grand Châtelleraudais par délibération en date du 06/04/2021 a modifié le montant des attributions de compensation à partir de 2021, notamment en investissement (ACI).

Le montant de l'ACI à verser à Grand Châtellerault par la Commune de Thuré s'élève désormais à

6 815.00€ et ceci tous les ans.

Il convient donc de prévoir les crédits budgétaires au compte 2046 – Attribution de compensation d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

AR Prefecture

086-218602720-20221128-2022\_61-DE Reçu le 01/12/2022 Publié le 01/12/2022 \*\*\*\*

## M. le Maire propose l'opération suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
21318-op0037- Espace Ados	- 6 815.00	2046 – Attrib Comp Invest	+ 6 815.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

• ACCEPTE la décision modificative proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Thuré Fait à Thuré le 2 9 NOV. 2022

Le Maire Dominique CHAINE

## AR Prefecture

086-218602720-20221128-2022\_61-DE Reçu le 01/12/2022 Publié le 01/12/2022